

La motion de M. Diefenbaker, mise aux voix, n'est pas adoptée:

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Balcer	McBain
Barnett	McCullough (Moose-Mountain)
Bell	McGregor
Blackmore	Michener
Blair	Mitchell (London)
Bryce	Monteith
Cameron (Nanaïmo)	Nesbitt
Castleden	Nicholson
Charlton	Nickle
Churchill	Pearkes
Diefenbaker	Quelch
Dinsdale	Rea
Drew	Rowe
Ellis	Smith (Battle-River-Camrose)
Fulton	Stanton
Hahn	Stewart (Winnipeg-Nord)
Hamilton (York-Ouest)	Thomas
Hansell	Tustin
Herridge	White (Hastings-Frontenac)
Hodgson	White (Middlesex-Est)
Holowach	Winch
Johnson (Bow-River)	Yuill
Jones	Zaplitny—50
Knight	
Knowles	
Low	
MacLean	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	Gauthier (Portneuf)
Applewhaite	Gingras
Ashbourne	Gingues
Batten	Goode
Benidickson	Gourd (Chapleau)
Bennett	Gregg
Blanchette	Habel
Boisvert	Hardie
Bourget	Harris
Bourque	Harrison
Breton	Healy
Brisson	Hellyer
Brown (Essex-Ouest)	Henderson
Bruneau	Henry
Buchanan	Hosking
Byrne	Houck
Cameron (High-Park)	Howe (Port-Arthur)
Campney	Huffman
Cannon	Hunter
Caron	James
Carrick	Jutras
Carter	Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Cavers	Lafamme
Clark	Lafontaine
Cloutier	Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Crestohl	Langlois (Gaspé)
Dechêne	Lapointe
Decore	Lavigne
Demers	Leduc (Gatineau)
Deslières	Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Dickey	Lefrançois
Dumas	Légaré
Dupuis	Lesage
Fairey	Lusby
Follwell	MacDougall
Fontaine	MacEachen
Forge	MacNaught
Fraser (Saint-Jean-Est)	Macnaughton
Garland	
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	
Gauthier (Nickel-Belt)	

[M. Diefenbaker.]

McCann	Richard (Ottawa-Est)
McCubbin	Richard (Saint-Maurice-Lafèche)
McCulloch (Pictou)	Richardson
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)	Roberge
McIlraith	Robertson
McIvor	Robichaud
McMillan	Robinson (Simcoe-Est)
McWilliam	Ross
Massé	Rouleau
Michaud	St-Laurent (Québec-Est)
Mitchell (Sudbury)	Schneider
Monette	Pearson
Monette	Shipley (M ^{me})
Pearson	Simmons
Pickersgill	Sinclair
Pinard	Stick
Pommer	Stuart (Charlotte)
Power (Québec-Sud)	Thibault
Power (Saint-Jean-Ouest)	Tucker
Proudfoot	Villeneuve
Prudham	Weaver
Purdy	Weir
Ratelle	Weselak
Reinke	Winters—125

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATIONS VISANT LES COTISATIONS,
LES LIVRES ET DOSSIERS ETC.

L'ordre du jour appelle:

Suite du débat ajourné sur la motion de M. Fulton portant 2^e lecture du bill n^o 52, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

M. Fulton: Je demande que la motion soit réservée.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la suite de ce débat soit remise à plus tard?

Une voix: Non.

M. l'Orateur: Sinon, les honorables députés pourraient se lever et prendre la parole à propos de cette motion. Est-il entendu que la motion doit être réservée?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: Réservée.

LOI SUR LE SERVICE CIVIL

MODIFICATION TENDANT À ACCORDER LA
PRÉFÉRENCE AUX CANDIDATS
BILINGUES

L'ordre du jour appelle:

Suite du débat ajourné sur la motion de M. Girard portant 2^e lecture du bill n^o 159, loi modifiant la loi sur le Service civil.

M. l'Orateur: On m'a dit que l'honorable député de Lapointe a dû s'absenter pour des raisons indépendantes de sa volonté et qu'il a demandé que, du consentement unanime de la Chambre, la suite de ce débat soit remise à plus tard. Est-ce convenu?